

Vetus circa jejunium Ecclesiæ disciplina;  
 Dissertatione historicâ vindicata. Editio no-  
 va ac præfatione aucta ab Ubaldo de duo-  
 bus fratribus, librorum censore. Colonia  
 Agrippinæ, apud Joannem Gymnicum;  
 sub Monocerote. 1783. 1 vol. in-4<sup>o</sup>.

Cette dissertation combat l'erreur de l'homme qui croit ne pouvoir s'abstenir des viandes qu'en mangeant du *stockfish*, & que par conséquent le jeûne ou si l'on veut l'abstinence, est du ressort des commis des *droits d'entrée & de sortie* \*. Comme il est plus aisé d'é- \* 1. Août; p. 521.  
 touffer la vérité que de lui opposer des raisons quelconques, on étoit parvenu à faire supprimer cette dissertation, sous prétexte qu'on l'avoit distribuée sans permission, tandis qu'elle portoit les approbations les plus respectables qui, selon les usages généralement reçues en matière de typographie, lui assuroient toutes les permissions nécessaires à la plus libre circulation. Cette suppression inattendue en a multiplié les éditions, mais la plus recherchée est celle qu'on attribue à M<sup>r</sup>. Fulgence de Verita (a) dont nous avons déjà eu occasion de parler avec les éloges dûs à son érudition;

---

(a) Mr. de Buninck, conseiller intime de l'Électeur Palatin, censeur des livres dans les duchés de Berg & de Juliers, se plait à cacher sous divers noms, un mérite littéraire trop éclatant pour que le public n'ait pu deviner le véritable.